



**CONVENTION DE PARTENARIAT
ENTRE LE SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA LOIRE
ET
LE COMITE D'ORGANISATION DE LA FINALE NATIONALE DU PARCOURS SPORTIF
ET DES EPREUVES ATHLETIQUES DES SAPEURS-POMPIERS (FINAT 2023)**

Entre

Le Service départemental d'incendie et de secours de la Loire, représenté par sa Présidente, Madame Marianne DARFEUILLE,
Et désigné ci-dessous sous le terme « SDIS 42 », d'une part,

Et

Le comité d'organisation de la finale nationale du parcours sportif et des épreuves athlétiques des sapeurs-pompiers, association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, représentée par ses co-présidents, le Colonel Jean-Philippe GUEUGNEAU et le Capitaine Frédéric LEFRANC,
Et désigné ci-dessous sous le terme « COFINAT 2023 », d'autre part,

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

Préambule :

Le Service départemental d'incendie et de secours de la Loire et l'Union départementale des sapeurs-pompiers de la Loire (UDSPL) se sont vu attribuer l'organisation de la finale nationale du parcours sportif et des épreuves athlétiques des sapeurs-pompiers (FINAT) pour l'année 2023. Cette manifestation, placée sous le haut patronage de la Fédération nationale des sapeurs-pompiers de France (FNSPF), se déroulera le 1^{er} juillet 2023 à Saint-Etienne.

A ce titre, un comité d'organisation a été créé afin de préparer au mieux cette manifestation de portée nationale qui constitue chaque année un évènement majeur de l'activité sportive des sapeurs-pompiers de France.

Près de 1 000 compétiteurs représentant tous les SDIS de France seront rassemblés pour cette journée d'épreuves techniques et sportives. Environ 300 organisateurs et bénévoles seront mobilisés pour cet évènement qui sera également l'occasion de mettre en lumière l'histoire stéphanoise en matière de sport amateur ou de haut-niveau, et de rappeler le lien étroit entre la pratique sportive et l'activité de sapeur-pompier.

Article 1er - Objet

La présente convention a pour objet de définir les modalités de la participation financière du SDIS de la Loire au profit du comité d'organisation de la finale nationale du parcours sportif et des épreuves athlétiques des sapeurs-pompiers 2023.

Article 2 - Participation financière

Le budget prévisionnel pour cette manifestation a été défini à hauteur de 170 000 €. Les prévisions de recettes ont été estimées comme suit :

- 20 000 € : financés à parts égales par le Ministère de l'Intérieur et la Fédération nationale des sapeurs-pompiers de France) ;
- 45 000 € : correspondant aux divers dons et participations des sponsors et mécènes ;
- 70 000 € : montant des participations des SDIS pour l'inscription des athlètes aux épreuves et aux repas, produits de la vente ...

Aussi, le SDIS de la Loire se propose de participer à la concrétisation de l'évènement en allouant une subvention d'un montant de 35 000 euros à l'association du Comité d'organisation de la finale nationale du parcours sportif des sapeurs-pompiers et épreuves athlétiques 2023 (COFINAT 2023), afin d'équilibrer le budget prévisionnel relatif à l'organisation de cet évènement majeur.

Ces recettes seront destinées à couvrir les dépenses envisagées dans le cadre de l'organisation de la manifestation, à savoir :

- dépenses liées à l'organisation des épreuves sportives ;
- location du Parc expo pour la soirée de gala ;
- location des salons du stade Geoffroy GUICHARD pour la restauration des athlètes et organisateurs ;
- fabrication d'objets promotionnels ;
- prestation de sonorisation ...

A Saint Etienne, le

La Présidente du Conseil d'administration
du Service départemental
d'incendie et de secours de la Loire

Marianne DARFEUILLE

Le Co-Président

Le Co-Président

Colonel Jean-Philippe GUEUGNEAU

Capitaine Frédéric LEFRANC